

«La Suisse a fait le maximum pour lutter contre l'argent sale»

Selon l'avocat fiscaliste Edouard Chambost, l'image de la Suisse qui recycle à tour de bras est un peu facile.

En se penchant sur les activités de la mafia en France, le Sénat et l'Assemblée nationale française ont récemment produit deux rapports qui mettent notamment en cause les activités de la place financière suisse. Avocat fiscaliste et écrivain, Edouard Chambost réagit à ce



PAR
Marco CATTANEO

qu'il qualifie de «conclusions aussi hâtives que maladroitement visant la Confédération helvétique».

«On associe la Suisse à l'image de la mafia, s'insurge l'avocat, alors que la Suisse est le premier pays au monde à avoir tenté de s'organiser contre l'argent issu d'activités criminelles.»

— Vous dites «tenté». Elle n'y est pas parvenue?

— C'est un domaine où on ne peut pas atteindre de résultats absolus, il y aura toujours des gens qui émettent des chèques en blanc, c'est inhérent au système. Il faut donc réglementer, mais sans excès afin de ne pas ternir l'image du secret bancaire qui reste un pôle d'attraction.

— Pensez-vous qu'on a parfois trop réglementé?

— Trop ou mal. La nouvelle législation luxembourgeoise, par exemple, est une aberration. A partir du moment où le banquier a des doutes, il doit transmettre l'information au procureur qui détermine lui-même l'utilisation qu'il en fera, même s'il ne s'agit pas d'argent sale. A l'extrême, il pourrait ainsi transmettre à l'Etat français une liste de fraudeurs du fisc.

— Le Luxembourg n'a fait qu'intégrer une norme communautaire.

— C'est exact, mais cette norme a donné lieu à des applications disparates selon les pays. En France et en Allemagne, par exemple, on a installé une sorte d'écran entre les banques et la justice. Il y a en Allemagne un procureur spécialisé qui ne s'occupe que des cas de blanchiment.

— A vos yeux, le système suisse, avec sa convention de diligence et la directive de la Commission fédérale des banques, est satisfaisant.

— Oui, avec une réserve: je déplore la suppression du formulaire B (qui permettait à un avocat d'ouvrir un compte pour un tiers sans en révéler l'identité, n.d.l.r.). Les autorités ont en fait substitué le banquier à l'avocat, ce qui est une erreur pour deux raisons. D'abord, le banquier n'est pas juriste, ensuite il entretient avec son client des relations beaucoup moins approfondies que ne le fait un avocat. En un mot, il le connaît moins bien.

» L'aventure du formulaire B était une avancée maladroite. Pour le reste, je pense qu'on est arrivé au maximum de ce qui était faisable. Aller plus loin risquerait de décourager des activités bancaires dynamiques, et ce serait dommage pour la Suisse.

— L'argent sale n'est donc pas un problème primordial pour la Suisse?

— L'image d'une Suisse qui recycle à tour de bras est un peu facile. Il y a de l'argent sale, mais qui n'est souvent pas identifiable. Prenez l'exemple d'une banque étrangère qui lave de l'argent de la drogue, et le dépose ensuite en Suisse. La banque helvétique qui reçoit ces fonds ne va pas mener une enquête. Elle considère, à juste titre, qu'elle est en relation d'affaires avec une banque, et pas avec une association de criminels.



Edouard Chambost.

Ldd

» On demande maintenant aux banquiers d'apporter une preuve négative. En recevant leur client, ils devraient lui dire: «Vous êtes un criminel, prouvez-nous que vous ne l'êtes pas.» Une telle preuve est évidemment impossible à apporter.

» Il faut bien sûr lutter contre les fonds criminels, mais cela revient souvent à appliquer un cautère sur une jambe de bois. Le problème fondamental est celui de la drogue, pas celui de l'argent de la drogue qui n'est que la partie visible de l'iceberg. Même si on parvenait à l'éliminer complètement du système bancaire, on le retrouverait dans d'autres marchés.

— On a suggéré, il y a quelques années, que près d'un franc sur dix déposé en Suisse serait de l'argent sale.

— On ne peut pas quantifier un problème pour lequel il n'y a pas de données statistiques fiables. La notion d'«argent sale» recouvre des réalités juridiques différentes selon les pays. Il faut cesser de demander aux banquiers de tenir un rôle pour lequel ils ne sont pas préparés.

Propos recueillis par
Marco Cattaneo □